

# BIBLIOTHEQUE – GRILLE DE TARIFS

En application du vote du Conseil d'administration de Sciences Po bordeaux le 13 décembre 2019.

## TARIFS D'INSCRIPTION

BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO BORDEAUX – TARIFS D'INSCRIPTION		
Type d'utilisateur	TARIF	Durée / Pièces justificatives
<b>ÉTUDIANTS</b>  Inscrits dans un établissement public d'enseignement supérieur sous tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.  <i>A noter : Un montant forfaitaire affecté aux services documentaires est inclus dans les droits d'inscription universitaire. L'arrêté du 19 avril 2019 (article 9) en fixe le seuil minimal à 34 €.</i>  Inscrits dans un autre type d'établissement	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Année universitaire</li> <li>Justificatifs : carte Aquipass OU carte d'étudiant OU certificat de scolarité</li> </ul>
	34 €	
<b>PERSONNELS D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE OU ASSIMILÉS</b>  Personnels des établissements liés par la convention de coordination territoriale en Nouvelle-Aquitaine : UB, UBM, BSA, INPB, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de La Rochelle  Chercheurs des EPST aquitains (CNRS, INRIA, INSERM, etc.) et du CHU de Bordeaux  Personnels d'établissements publics d'enseignement primaire ou secondaire situés dans Bordeaux Métropole  Personnels d'établissements publics d'enseignement primaire, secondaire ou supérieur hors site bordelais	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Année universitaire</li> <li>Justificatifs : carte Aquipass OU bulletin de salaire</li> </ul>
	34 €	
<b>PARTENARIATS INSTITUTIONNELS</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>IFAID : Personnels hébergés dans les locaux de Sciences Po Bordeaux et étudiants</li> <li>Rectorat de Bordeaux : Préparatoires de l'agrégation interne d'économie</li> <li>Programme tremplin d'aide aux réfugiés Wintegrate</li> <li>Tout autre partenariat faisant l'objet d'une convention incluant un volet documentaire</li> </ul>	Gratuit	<i>Communication préalable de listes détaillées des ayants droits</i>  <ul style="list-style-type: none"> <li>Année universitaire</li> <li>Justificatif : pièce d'identité</li> </ul>
<b>ÉLÈVES DU SECONDAIRE</b>  Élèves d'établissements partenaires du dispositif « JPPJV »  Autres élèves du secondaire	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Année universitaire</li> </ul>
	34 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>Justificatif : certificat de scolarité ou livret scolaire</li> </ul>
<b>PARTICULIERS</b>  Demandeurs d'emploi, bénéficiaires d'un minima social, personnes en situation de handicap  Particuliers anciens étudiants de l'IEP et du CPAG  Autres particuliers	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 an de date à date</li> <li>Justificatif : Attestation de droits</li> </ul>
	34 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 an de date à date</li> <li>Justificatif : ancienne carte d'étudiant ou certificat de scolarité</li> </ul>
	68 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 an de date à date</li> <li>Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois ET pièce d'identité</li> </ul>
<b>COLLECTIVITÉS</b>  Collectivités publiques, associations, entreprises	340 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 an de date à date</li> <li>Justificatif : document signé du directeur ou président de la collectivité donnant pouvoir pour solliciter la création d'une carte de bibliothèque</li> </ul>

Le paiement des droits d'inscription sera effectué par chèque bancaire établi à l'ordre de l'agent comptable de l'Institut d'études politiques de Bordeaux.

## TARIFS DE PRÊT ENTRE BIBLIOTHEQUES

**Nota bene :** le service du prêt entre bibliothèques n'est pas pratiqué entre bibliothèques du site universitaire bordelais.

<b>BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO BORDEAUX – TARIFS DE PRÊT ENTRE BIBLIOTHEQUES</b> TOUS DOCUMENTS (photocopies d'articles ou de chapitres, prêts d'ouvrages ou de thèses)
<b>PEB Demandeur</b> Fourniture de documents provenant d'autres bibliothèques académiques françaises ou étrangères (à l'exception des autres bibliothèques du site bordelais). Gratuité pour le demandeur à raison de 30 documents par an au maximum.  Paiement par la bibliothèque de Sciences Po Bordeaux, autant que possible sous forme de bons IFLA.  Les frais d'expédition pour le retour des ouvrages sont pris en charge par la bibliothèque de Sciences Po Bordeaux sans frais pour le demandeur.
<b>PEB Fournisseur</b> Fourniture de documents de la bibliothèque de Sciences Po Bordeaux à d'autres bibliothèques françaises ou étrangères (à l'exception des autres bibliothèques du site bordelais).  Gratuité.

## REMBOURSEMENT DE DOCUMENTS EN CAS DE PERTE OU DEGRADATION

En cas de perte ou de dégradation manifeste d'un document, il sera demandé au lecteur d'acquérir par ses propres soins le même document dans le circuit commercial pour en assurer le remplacement.

Si le document est épuisé ou introuvable dans le circuit commercial, son remplacement par un ouvrage d'un prix équivalent sera exigé.

## REMBOURSEMENT DE TABLETTES NUMERIQUES EN CAS DE PERTE OU DEGRADATION

La bibliothèque de Sciences Po Bordeaux propose depuis le 23 septembre 2019 un service de prêt de tablettes numériques.

En cas de perte ou de dégradation manifeste du matériel, l'emprunteur devra s'acquitter d'un montant correspondant à la valeur de réparation ou de remplacement du matériel par un matériel similaire ou de qualité équivalente.

## TARIFS DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION

Les services de reprographie sont exclusivement réservés aux étudiants et personnels de l'établissement disposant d'identifiants ENT valides.

Les tarifs de photocopie et d'impression sont fixés pour l'ensemble de l'établissement à 0,06 € par copie A4 en noir et blanc.

Le scan de documents est gratuit.